

de paix élaboré à Camp David en installant des forces hostiles à proximité de la frontière israélienne. C'est là un élément tacite du mandat de la FINUL, qui n'apparaît pas dans les résolutions du Conseil de sécurité.

Il ne fait par ailleurs aucun doute que le mandat attribué à la FINUL par la résolution 425 suppose des interventions constantes et délicates à haut niveau d'engagement politique. Son rôle, plus étendu que les fonctions d'interposition dévolues à la FUNU II et à la FNUOD, va bien au delà des pouvoirs limités d'observation attribués au GONUL. Par sa complexité, il peut être comparé à celui de l'ONUC, sans toutefois la confusion politique et le fardeau financier qui avaient risqué de faire sombrer l'ONU. Au contraire, la FINUL témoigne de la compétence de cette organisation et rehausse son prestige.

On peut évidemment soutenir qu'à une époque où le monde est en quête d'une véritable détente, les missions de maintien de la paix de l'ONU sont moins exposées aux critiques hostiles et à l'esprit de parti qui avaient caractérisé la période de la guerre froide, à preuve la participation de la France à la FINUL et la modération de

l'Union soviétique. En outre, les succès remportés par la FUNU II, la FNUOD et le GONUL, en légitimant le principe des missions de maintien de la paix de l'ONU, pourraient aboutir à un consensus au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur les normes, la planification, le contrôle et l'infrastructure des futures opérations.

Pour ce qui est de la FINUL, ses effets ne pourront être complètement évalués avant un certain temps. Elle ne manquera certainement pas de faire face à de dures épreuves dans un avenir prévisible, et si le plan de paix élaboré à Camp David n'est pas élargi à tous les voisins d'Israël, sa présence demeurera longtemps nécessaire dans la région. Cependant, dans le cas présent, le maintien de la paix constitue une étape capitale du long et difficile cheminement vers la paix, et il ne devrait faire aucun doute que le maintien de la paix et la pacification sont ici inextricablement liés. Les voix qui s'élèvent du passé pour condamner les missions de maintien de la paix sous prétexte qu'elles n'ont jamais abouti à la pacification n'ont aucune pertinence quant à la situation actuelle.

Économie mondiale

Perspectives de croissance des sociétés industrialisées

David S. Wright

Dans la foulée de l'inquiétude suscitée dans le monde par la piètre performance économique des principaux pays industrialisés au cours des dernières années, on est tenté de se demander si quelque événement

nouveau et capital ne serait pas venu limiter la capacité des hommes et des gouvernements à gérer les affaires économiques. Les outils keynésiens traditionnels semblent en effet impuissants à démêler le présent écheveau de chômage, d'inflation et d'instabilité monétaire. Bien entendu, les problèmes économiques actuels sont loin d'être aussi graves que ceux des années trente, et l'inquiétude vient peut-être en partie de ce que l'opinion est aujourd'hui beaucoup plus sensibilisée aux questions économiques. On commence cependant à douter de pouvoir continuer à satisfaire dans la même mesure des aspirations accrues par une génération de prospérité et par l'amélioration constante des conditions de vie.

M. Wright, qui occupait jusqu'à tout récemment le poste de directeur adjoint à la Direction des politiques en matière de commerce et d'économie générale du ministère des Affaires extérieures, a participé aux préparatifs du Canada en vue du sommet économique de Bonn. Diplômé des universités McGill et Columbia, il a été en poste à Rome et au siège des Nations Unies à New York, et il a déjà écrit plusieurs articles pour « Perspectives internationales ». Il remplit en ce moment les fonctions de conseiller économique auprès de l'ambassade du Canada à Tokyo. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.

On peut ici avancer deux grandes thèses. Selon la première, les problèmes économiques des années 70 seraient le résultat d'un malheureux concours de cir-